

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2016

#### Compte-rendu de la séance

##### Nombre de conseillers

- en exercice	15
- présents	9
- absents	6
- votants	12

L'an deux mil seize, le jeudi 7 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de BLAINVILLE-CREVON, légalement convoqué le 28 juin, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, dans la salle habituelle de ses délibérations, sous la présidence de M. DUPRESSOIR, Maire.

##### Date de la convocation

28 juin 2016

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

**Présents** : M. DUPRESSOIR, Maire  
M.PICARD, Mmes SERANO, CHEVALIER, M. PEYSSY, Adjoints.  
MMes BECQUART, VIGER, LAGNEL, M. DENIS.

**Absents** : MMs. REBISCHUNG pouvoir à Mme VIGER, BENET pouvoir à Mme SERANO, LUCAS pouvoir à M. PICARD, Mme TRIBOUILLARD, MMs DECORDE, ROUSSEL.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer.

Mme CHEVALIER est nommée Secrétaire de séance

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la précédente séance à l'approbation du Conseil et demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour : Subvention supplémentaire ASBC section danse de salon et encaissement d'un chèque AXA.

L'ordre du jour comporte les points suivants :

- 1) Tarifs cantine et garderie
- 2) Indemnités de remboursement anticipé du prêt Caisse d'Epargne
- 3) Emprunt sur 5 ans Eclairage Public
- 4) Décision Modificative
- 5) Fusion des communautés de communes
- 6) Renouvellement de contrat Mme BRUYEZ
- 7) Subvention supplémentaire ASBC section danse de salon
- 8) Encaissement chèque AXA
- 9) Urbanisme
- 10) Affaires courantes

##### **Point n° 1 de l'ordre du jour : Tarifs cantine et garderie**

➤ **Cantine** : Monsieur le Maire rappelle que les tarifs actuellement pratiqués pour la cantine sont de 3.25 € pour les enfants de BLAINVILLE-CREVON et LA VIEUX-RUE, de 3.75 € pour les enfants des autres communes et de 5.20 € pour les adultes. Monsieur le Maire propose de maintenir ces tarifs pour la prochaine rentrée scolaire.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour ces tarifs qui seront appliqués à la rentrée de septembre 2016 à savoir :

Enfants de Blainville et La Vieux-Rue : 3.25 €

Enfants extérieurs : 3.75 €

Adultes : 5.20 €

➤ **Garderie** : Les taux actuellement pratiqués sont de 1.20 € le matin et de 2.70 € pour le soir. Monsieur le Maire propose de maintenir ces tarifs pour la prochaine rentrée scolaire.

Le Maire fait part au Conseil qu'une garderie payante sera mise en place le Mercredi de 12h à 13h à la prochaine rentrée et propose de fixer le montant de cette nouvelle prestation à 1.50 €.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour ces tarifs qui seront appliqués à la rentrée de septembre 2016 à savoir :

Garderie le matin : 1.20 €

Garderie le soir : 2.70 €

Garderie le mercredi : 1.50 €

### **Point n° 2 de l'ordre du jour : Indemnités de remboursement anticipé du prêt Caisse d'Epargne**

Le Maire rappelle au Conseil que deux emprunts restants auprès de la Caisse d'Epargne ont été compactés en début d'année afin d'obtenir un taux d'intérêt rabaissé à 1.06 %.

Le montant de ce nouveau prêt est de 210 595.77 € sur 5 ans.

Le Maire fait part au Conseil que suite au réaménagement de ces emprunts, des indemnités de remboursement anticipé d'un montant de 14 726.49 € sont à verser à la Caisse d'Epargne.

Le Conseil à l'unanimité autorise le versement des ces indemnités de remboursement anticipé.

### **Point n° 3 de l'ordre du jour : Emprunt sur 5 ans Eclairage Public**

Le Maire informe le Conseil que le SDE 76 propose aux communes via le Crédit Agricole de réaliser des emprunts sur 5 ans pour les travaux d'Eclairage Public. Ces emprunts sont calculés sur les montants Hors Taxe des participations des communes aux travaux.

Pour pouvoir bénéficier de ces taux (0.35 %), il est impératif que les commandes liées aux opérations relatives à l'emprunt soient faites dans l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité autorise le Maire à faire les demandes de financements auprès du Crédit Agricole et à signer tous documents s'y rapportant.

### **Point n° 4 de l'ordre du jour : Décision Modificative**

➤ **Paiement de la redevance 2016 pour le ramassage des ordures ménagères**

#### **Dépenses de fonctionnement**

65548 Autres contributions	2 600 €
61522 Bâtiments	- 2 600 €

Le conseil à l'unanimité donne son accord pour cette modification budgétaire.

### **Point n° 5 de l'ordre du jour : Fusion des communautés de communes**

Le Maire informe le Conseil que le projet de périmètre de fusion de la communauté de communes des Portes Nord-Ouest de Rouen, de la communauté de communes du Moulin d'Ecalles, de la communauté de communes du plateau de Martainville avec intégration des communes de Beaumont-le-Hareng, Bosc-le-Hard, Cottévrard et

Grigneuseville de la communauté de communes du Bosc d'Eawy a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 8 juin 2016.

A compter de cette date, les communes disposent d'un délai de soixante-quinze jours pour se prononcer sur ce périmètre.

Après en avoir délibéré, le Conseil à la majorité (8 pour, 3 contre et 1 abstention) se prononce favorablement sur la fusion des trois communautés de communes. En revanche, le Conseil à l'unanimité se positionne contre tout rapprochement avec la Métropole.

#### **Point n° 6 de l'ordre du jour : Renouvellement de contrat Mme BRUYEZ**

Le Maire fait part au conseil que le CCD de Mme BRUYEZ Natacha qui exerce les missions d'agent polyvalent au sein de la cantine et de l'école, sera renouvelé pour un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 pour une durée hebdomadaire de 19 heures sur le grade d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe.

La rémunération est fixée à 19/35<sup>ème</sup> de l'indice brut 340 et indice majoré 321. Quand ils sont dus, les suppléments obligatoires s'ajoutent dans les mêmes conditions.

Le Conseil à l'unanimité donne son accord pour le renouvellement de ce contrat.

#### **Point n° 7 de l'ordre du jour : Subvention supplémentaire ASBC section danse de salon**

Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une demande de subvention supplémentaire de la section danse de salon de l'A.S.B.C. Au vu de leur bilan financier annuel, il apparaît un déficit de 350 €.

Le Maire propose au Conseil de verser à cette association une subvention supplémentaire qui sera prise sur les crédits non affectés du budget 2016 des subventions.

Le montant affecté est le suivant :

- 350 € à la section dans de salon de l'A.S.B.C

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour le versement de cette subvention supplémentaire à titre exceptionnel.

#### **Point n° 8 de l'ordre du jour : Encaissement chèque AXA**

Le Maire fait part au Conseil que suite aux actes de vandalisme et vols d'extincteurs à la salle polyvalente, une déclaration de sinistre a été transmise à AXA afin que la commune puisse être indemnisée.

Un chèque de 1 606.44 € a été reçu en Mairie.

Le Conseil autorise le Maire à procéder à l'encaissement de ce chèque d'un montant de 1 606.44 €

#### **Point n° 9 de l'ordre du jour : Urbanisme**

M. PICARD informe le Conseil qu'il n'y a plus d'avis informel donné par les services de l'Etat sur les projets de PLU.

Le dossier de la commune est actuellement à la Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), et devrait revenir rapidement car Blainville-Crevon n'a pas de zone NATURA 2000.

M. PICARD fait part au Conseil de l'échéancier suivant pour le PLU:

- septembre 2016 : réunion publique
- Décembre 2016 : enquête publique et présence du commissaire enquêteur.

**Point n° 10 de l'ordre du jour : Affaires courantes**

- ✓ M. le Maire fait part au Conseil que des dégradations ont été faites sur le nouveau terrain de tennis.
- ✓ M. le Maire informe qu'une benne à carton à destination des commerçants va être installée derrière la Mairie.
- ✓ M. le Maire évoque qu'une délibération sur la fusion du SYMAC et du Syndicat de l'Andelle est à venir.
- ✓ M. le Maire informe le Conseil qu'AXA a sollicité la commune en vue d'obtenir une salle afin de présenter leurs assurances complémentaires aux personnes âgées de 60 ans et plus.
- ✓ Mme VIGER signale au Conseil que les marches au hameau du Château sont de nouveau impraticables.

Pas d'auditeur ayant assisté à la réunion.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 h 05.

La prochaine réunion de Conseil aura lieu en septembre 2016.